

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 29 mars 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

**18. Vente de la parcelle CX 282 située avenue Frédéric Mistral à M. et Mme FEYBESSE Alain**

La commune est propriétaire de la parcelle CX 282.

Il s'agissait d'une parcelle destinée à permettre l'élargissement de la voie dans le cadre de l'ancien règlement de voirie des Mougères.

Lors de l'élaboration du PLU, celui-ci a été supprimé car nous avons minimisé les emplacements réservés. Aussi, nous pouvons aujourd'hui vendre cette parcelle.

Il vous est proposé de vendre la parcelle CX 282 à M. et Mme FEYBESSE pour un montant de 50 000 €.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
CX	282	29 avenue Frédéric Mistral	M. et Mme FEYBESSE Alain	168,35€/m <sup>2</sup>	297 m <sup>2</sup>	50 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Pour 23, Abstention 3)**

**Accepte** la vente de la parcelle comme indiqué ci-dessus ; Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

